



Comité Syndical du 17 mars 2022 PROCES VERBAL

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 10 mars 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe	×	LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	Lucile		YANINI	Daniel	
BORIES	Luc		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline				
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : 2

(M Zabulon et M Barrabes à partir de la délibération n°08/2022)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Aubin à M Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Information :

Présentation du diagnostic économique du territoire (réalisé par la CCI) par Bernard Pagès, vice-président du PETR en charge de la stratégie économique et Isabelle Delburg de l'Espace Info Entreprendre du PETR

Validation du procès-verbal du Comité syndical du 17 février 2022

Délib. 04 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- l'approbation du PV.

Budget principal - Approbation du Compte Administratif 2021

Délib. 05 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le Compte Administratif 2021.

Budget principal - Approbation du Compte de Gestion 2021

Délib. 06 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le Compte de Gestion 2021.

Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2021

Délib. 07 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Budget principal - Vote du Budget 2022

Délib. 08 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de voter le budget principal 2022.

Budget principal - Cotisations des Communautés de communes 2022 et population de référence

Délib. 09 2022

	Population 2022	Cotisation 2022 3,10€/hab.
CDC des Rives de la Laurence	27 867	88 508,10 €
CDC des PE2M	21 828	68 717,70 €
CDC des Coteaux Bordelais	20 329	65 109,30 €
CDC du Créonnais	17 803	56 237,10 €
CDC des Rurales E2M	16 804	52 142,00 €
TOTAL GENERAL	106 682	330 714,20 €

*Population légale Insee au 01 janvier 2022

Les remarques sont les suivantes :

La cotisation à 3,10 euros par habitant reste identique pour le 3^e année. Une trajectoire budgétaire devra être établie avec les communautés de communes pour la période restante de la mandature.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de fixer la cotisation 2022 des Communauté de communes et la population de référence le tableau ci-dessus.

Budget annexe EDS - Approbation du Compte Administratif 2021

Délib. 02 2022 – budget annexe EDS

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le Compte Administratif 2021.

Budget annexe EDS - Approbation du Compte de Gestion 2021

Délib. 03 2022 – budget annexe EDS

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver le Compte de Gestion 2021.

Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2021

Délib. 04 2022 – budget annexe EDS

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Budget annexe EDS - Vote du Budget annexe 2022

Délib. 05 2022 – budget annexe EDS

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de voter le budget annexe EDS 2022.

Budget annexe EDS - Nombre d'actes pondérés par commune en 2021 et cotisation des communes 2022

Délib. 06 2022 – budget annexe EDS

En 2022, le coût d'un permis de construire est de 138 euros.

COMMUNES	Nombre d'actes pondérés 2021	Cotisation 2022
CDC DU CREONNAIS		
CREON	127,6	17 608,80
BARON	73,8	10 184,40
BLESIGNAC	8,4	1 159,20
ST GENES DE LOMBAUD	29	4 002,00
MADIRAC	18,6	2 566,80
LE POUT	26,8	3 698,40
HAUX	27,2	3 753,60
LOUPES	41,6	5 740,80

SADIRAC	178,8	24 674,40
SAINT LEON	8,8	1 214,40
LA SAUVE	53,4	7 369,20
<i>Total</i>	<i>594</i>	<i>81 972,00</i>
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS		
CAMBES	76,2	10 515,60
BAURECH	30,2	4 167,60
CAMBLANES ET MEYNAC	164,2	22 659,60
LANGOIRAN	42,4	5 851,20
LATRESNE	44	6 072,00
LE TOURNE	18,8	2 594,40
TABANAC	21,6	2 980,80
CENAC	85	11 730,00
QUINSAC	97	13 386,00
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	105,4	14 545,20
<i>Total</i>	<i>684,8</i>	<i>94 502,40</i>
CDC RURALES ENTRE DEUX MERS		
FRONTENAC	29,8	4 112,40
PORTE-DE-BENAUGE	14	1 932,00
BELLEFOND	3,6	496,80
BLASIMON	19,8	2 732,40
COURPIAC	1,2	165,60
DIEULIVOL	10	1 380,00
LADAUX	6,4	883,20
LUGASSON	11,4	1 573,20
MAURIAC	5,2	717,60
ROMAGNE	13,6	1 876,80
SAUVETERRE	42,4	5 851,20
SAINT LAURENT DU BOIS	5,2	717,60
SAINT FELIX DE FONCAUDE	4,6	634,80
BAIGNEAUX	26,6	3 670,80
BELLEBAT	12,6	1 738,80
LE PUY	18,8	2 594,40
FALEYRAS	11,8	1 628,40
MONTIGNAC	4,4	607,20
MARTRES	1,8	248,40
SAINT GEMME	6,8	938,40
SOULIGNAC	12,2	1 683,60
TARGON	115,2	15 897,60
TAILLECAVAT	9	1 242,00
<i>Total</i>	<i>386,4</i>	<i>53 323,20</i>
CDC CONVERGENCE GARONNE		
CARDAN	20,8	2 870,40
LOUPIAC	47,6	6 568,80

BEGUEY	68,4	9 439,20
ESCOUSSANS	6,8	938,40
<i>Total</i>	<i>143,6</i>	<i>19 816,80</i>
TOTAL	1 808,8	249 614,40

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le nombre d'actes pondérés 2021 par commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- de fixer la cotisation 2022 des communes telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Ajustement Demande de subvention LEADER restauration collective Délib. 10 2022

Les remarques sont les suivantes :

L'ajustement concerne principalement l'ajout d'une commune et la prise en compte du coût TTC (et non HT).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires avec les prestataires,
- d'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Demande de subvention leader : stratégie économique Délib. 11 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Ajustement demande de subvention candidature ACP Délib. 12 2022

Les remarques sont les suivantes :

N Zefel : il était prévu que nous travaillions sur le règlement d'intervention.

M Pagès : il s'agit en effet de l'étape suivante.

M Monget : les exigences administratives sur ce dossier sont importantes de la part de la Région. Nous espérons que les services de la Région écouteront les besoins et les interrogations du territoire afin que le dossier que nous portons avec les cdc depuis un an puisse être concrétisé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Budget annexe EDS : Création d'un poste d'instructeur au tableau des effectifs Délib. 07 2022 – budget annexe EDS

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de créer au tableau des effectifs du Pôle Territorial un poste de catégorie B rédacteur principal de 1e classe à temps complet (quotité 35/35e), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire,
- ledit poste est créé à compter du 21 mars 2022,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe EDS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.